

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 août 2017

----- Compte-rendu sommaire

Étaient présents : Mmes et MM Jean-Léon CONDÉRANNE, Maire, Stéphanie GOMES, Adjointe, François ARIZA, Elisabeth LAPEYRE, Pascal BORDENAVE, Florence BIGNES, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Nathalie MALÉ et Xavier HÉRALD, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mmes et MM Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Isabelle KHALA-PÉGUILHÉ, Adjoint, Pierre MOUREU, Aline DARRIBÈRE et Paula SANTOS, Conseillers municipaux.

Mme Stéphanie GOMES a été élue secrétaire de séance.

I – Collecte des déchets (tri sélectif) au porte à porte

Malgré de nombreux rappels à l'ordre de la part de la commune, les points d'apport volontaire et notamment celui situé en bord de la route d'Arzacq, font trop régulièrement l'objet de dépôts sauvages, ce qui oblige les employées communales à rapatrier ces déchets dans une grange pour qu'ensuite, les employés du SIECTOM viennent les récupérer.

Afin de remédier définitivement à ce problème récurrent et après consultation des services du SIECTOM, il apparaît que la commune peut être classée en zone urbaine, avec passage des ordures ménagères chaque semaine, et passage du sélectif au porte à porte, en bac 240 litres – couvercle jaune (même conception que le bac des ordures ménagères) tous les 15 jours. Le verre restera lui, en apport volontaire.

Le Conseil municipal a validé cette démarche, pour une date de mise en application au 1^{er} janvier 2018. Ce service supplémentaire aura une incidence minimale sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

II – Organisation des rythmes scolaires

III – Extension réseau électrique

Le Conseil municipal a approuvé le projet et le financement de la part communale concernant l'extension du réseau électrique de l'affaire 17EX032. La commune participera financièrement aux travaux à hauteur de 1 922, 90 € et également aux frais de gestion qui s'élèvent à 437,02 €.

IV – Réserve parlementaire – demande de subvention

Le Conseil municipal a décidé de présenter une demande de subvention, au titre de la réserve parlementaire, pour les travaux de mise aux normes et d'isolation de la salle des sports.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 12 août 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 12 août 2017

Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon CONDÉRANNE